Image not found or type unknown

Grand père décédé, succession faite, non reconnaissance !

Par **Nico**, le **30/10/2009** à **20:06**

Bonjour,

J'aimerai savoir quels recours possible pour ce cas de figure et si il y aura des frais durant ce procès (si oui quelles estimations) ?

L'affaire concerne une succession

Mon grand père est décédé en juin 2008, il avait une femme ma grand mère, 3enfants d'une autre femme et ma mère fille de ma grand mère

Tous dans la famille dise que ma mère est la fille "non reconnu" de mon grand père . Ma grand mère le confirme depuis toujours.

La succession à eu lieu, chacun à eu sa part sauf ma mère qui a été déshérité car non reconnu (il y a à mon sens injustice) !

Si c'est sa fille elle devrait avoir une part, si ce n'est pas sa fille j'aurai compris.

Est-il possible d'avoir un recours, quel pourra être les étapes à franchir et l'issue de celui-ci ?

note : pui'je engager la procédure en tant que petit fils ?

Cordialement
Mr MERLIN

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés